

Représentations et usages culturels kanak du dugong

Analyse socio-anthropologique des enquêtes de RESAC-dugong

Consultante : A-Tena Pidjo



Avec le
soutien
financier
de



Table des matières

Acronymes	3
Glossaire	3
Introduction	5
I. Une enquête ethnographique pour comprendre les savoirs culturels kanak autour du dugong ...	6
A. Construire une enquête en partenariat avec l'ADCK-CCT et des consultants extérieurs	6
B. Choisir la zone et le public étudié	8
II. Le dugong une espèce connue et reconnue dans la société kanak.....	12
A. Des observations et la pêche au dugong.....	12
B. Une symbolique et un lien social au dugong.....	21
III. Comprendre et éclairer la pêche et la consommation du dugong	24
A. La pêche au dugong soutenue par l'organisation sociale.....	24
B. La pêche au dugong pour entretenir le lien social	28
C. Des menaces toujours présentes et des propositions pour préserver le dugong.....	31
Conclusion	34
Bibliographie.....	36

Acronymes

ADCK-CCT : Agence de développement de la culture kanak, Centre culturel Tjibaou

ANCB : Agence néo-calédonienne de la Biodiversité

CIE : Centre d'initiation à l'environnement

DAFE : Direction du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

IUCN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

IRD : Institut de recherche pour le développement

OFB : Office française de la biodiversité

PAD : Plan d'Action Dugong

RESAC-dugong : Recueil des savoirs culturels autour du dugong

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

WWF : World wildlife fund

Glossaire

Ce glossaire recense les quelques noms en langue kanak utiles à la compréhension du texte qui suit. A gauche est inscrit le nom en langue, suivi de la définition littérale et entre parenthèse figures la langue ou les langues dans lesquelles le mot est exprimé. Dans le texte qui suit les mots définis dans le glossaire sont suivis d'un astérisque.

Cap : remuer la vase (caac)

Kakë : dugong (paicî)

Kakî : qui remue la vase, dugong (ajië)

Kauven : dugong (haveke)

Kauwen : bétail, mer : bétail de mer, dugong (bwatoo)

Môdap : dugong (nyelâyu, nêlêmwa)

Mudem : dugong (cemuhî)

Mudep : dugong (fwâi, pije)

Mudip : dugong (caac)

Introduction

Espèce emblématique de la Nouvelle-Calédonie, le dugong a contribué à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) des "Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés". Malheureusement, cette population est aujourd'hui largement menacée. Classé "En Danger" sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), le dugong est en régression sur l'ensemble de son aire de répartition qui se situe de l'Afrique orientale jusqu'au Vanuatu.

La Nouvelle-Calédonie abrite l'une des plus importantes populations de dugongs à l'échelle mondiale, après l'Australie et le Golfe arabe, donnant à notre territoire une responsabilité importante dans la sauvegarde de l'espèce.

Pour autant, la population néo-calédonienne de dugong reste petite, de l'ordre de quatre cent individus et présente des signes inquiétants de déclin. Elle est complètement isolée des autres populations et n'est donc pas « enrichie » par des animaux issus de populations voisines (Australie par exemple). Depuis 1963 la chasse au dugong est interdite en Nouvelle-Calédonie. En Province sud, l'interdiction totale de prélèvement est en vigueur depuis 2004. Jusqu'en 2003, la Province nord autorisait des dérogations dans le cadre de cérémonies coutumières. Depuis cette date aucune demande de pêche au dugong n'a été acceptée par l'institution et celle-ci prévoit une suppression de cette dérogation au sein du code de l'environnement¹.

Le braconnage, les captures accidentelles dans les filets de pêche et les collisions avec les embarcations nautiques semblent être les principales menaces pesant sur le dugong. A cela s'ajoutent les pressions subies par son écosystème côtier. En effet, les activités humaines comme les mouillages inadaptés, l'urbanisation, le développement d'infrastructures sur le littoral, l'agriculture non raisonnée ou le développement minier, sont des menaces supplémentaires provoquant la dégradation de son habitat, notamment les herbiers dont il se nourrit. Toutes ces activités peuvent donc remettre en cause la sauvegarde de l'espèce.

De plus, en Nouvelle-Calédonie, le dugong revêt une importance particulière au sein des communautés locales habituées à le chasser durant des décennies. C'est particulièrement vrai pour les communautés kanak qui, auparavant, le consommait lors de cérémonies et fêtes coutumières majeures. Depuis, ces pratiques coutumières ont été contraintes d'évoluer face à la raréfaction de l'espèce et le dugong est maintenant protégé dans les trois provinces calédoniennes.

¹ Règlementation qui sera voté et entrera en vigueur en 2025

Face à ce constat, le Plan d'Action Dugong (PAD) dont les membres sont la Province nord, la Province Sud, l'Etat français, la direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE), l'Office française de la biodiversité (OFB), l'antenne de Nouméa du World Wildlife Fund-France (WWF-France), l'Institut de Recherche pour le développement (IRD), l'Aquarium des Lagon, l'association Opération Cétacés, et le Centre d'initiation à l'environnement (CIE) coordonné par l'Agence néo-calédonienne de la Biodiversité (ANCB) initie un projet de « Recueil des savoirs culturels sur le dugong », (RESAC-dugong) en partenariat avec l'Agence de développement de la culture kanak, centre culturel Tjibaou (ADCK-CCT) et des consultants extérieurs.

La première partie de ce projet, dédiée à la réalisation d'entretiens auprès des tribus du bord de mer, a été financée par l'Etat français (DAFE) et la Province sud. La deuxième partie, dédiée à l'analyse des données récoltées et la restitution auprès des coutumiers et des tribus enquêtées, est réalisée avec le soutien financier de l'OFB.

I. Une enquête ethnographique pour comprendre les savoirs culturels kanak autour du dugong

A. Construire une enquête en partenariat avec l'ADCK-CCT et des consultants extérieurs

Depuis plusieurs années des plans d'action-recherche sont mis en œuvre afin de préserver le dugong de Nouvelle-Calédonie. L'approche engagée dans le cadre de RESAC-dugong aborde un axe de recherche nouveau puisqu'il questionne le public kanak et océanien sur les traditions et pratiques culturelles autour des représentations du dugong aujourd'hui. Ce projet a pour but de récolter les savoirs culturels autour du dugong auprès des populations locales, mais aussi de mieux cerner leur perception quant à l'urgence de préservation de l'espèce et ses conséquences sur cette expression culturelle. Les objectifs de ce projet sont multiples à moyen et long terme et sont de mieux orienter et construire la communication sur la conservation du dugong afin de sensibiliser plus efficacement la population et d'inciter la population à la protection et à la sauvegarde du dugong en Nouvelle-Calédonie.

Le travail de collecte a été mené en collaboration avec les autorités coutumières et l'ADCK-CCT et vise également à collecter des données sur la transmission des savoirs rattachés à l'espèce.

L'ADCK-CCT a déployé son réseau de collecteurs pour la mise en œuvre de ce programme de recherche en déterminant un protocole, la préparation des enquêtes de terrain et la mise en forme du document final.

La collecte de savoirs traditionnels autour du dugong pour le projet RESAC-dugong a fait l'objet d'une campagne d'information auprès des conseils coutumiers de la Grande-Terre durant l'année 2022, ce sont le conseil coutumier Drubéa Kapüme, le conseil coutumier Xârâcùù, le conseil coutumier Ajië Arho et le conseil Coutumier Hoot ma Whaap représenté sur la Figure 1. L'objectif fixé était d'informer via le réseau des enquêteurs de l'ADCK-CCT le processus engagé avec l'ANCB et les membres du PAD sur le dispositif en cours de manière à permettre par la suite la réalisation des enquêtes. Également il s'agissait de s'assurer des autorisations nécessaires pour l'accès aux tribus et aux informateurs.

Les enquêtes ont été menées en mobilisant des entretiens semi-directifs enregistrés et des prises de notes sur les réponses à certaines questions notamment en lien avec la tortue (organisation de la pêche, fréquence d'observation et de consommation, observation des menaces sur l'espèce). Il est fréquent qu'une partie de la conversation ait aussi porté sur d'autres espèces comme la tortue auxquelles l'ANCB porte une attention particulière. Le questionnaire est un outil d'enquête mobilisable sur un court temps avec les interlocuteurs et fait peu l'objet de détails dans les réponses. Il est cependant exploitable pour compléter les informations sur le dugong et la tortue.

L'entretien semi-directif permet d'appréhender les savoirs, les pratiques et les représentations des acteurs locaux à propos de l'animal et de sa place dans l'appareil symbolique et culturel des personnes sollicitées. Il visait aussi à relever les règles associées à sa gestion locale : type de consommation, lien avec cérémonies traditionnelles et également savoirs techniques (recettes, techniques de pêche etc.). L'entretien est préparé au préalable sur la base d'un guide de questions et de thématiques à aborder qui laissent au répondant une grande liberté de propos. Ce type d'enquête permet de traiter d'éléments descriptifs et ouvre de nouvelles pistes de réflexion sur les thèmes proches de l'enquête étayé en grande partie par des récits de vies. L'entretien a été mené en langue kanak ou en français selon la volonté de la personne interviewée.

Chaque entretien a permis d'aborder plusieurs thématiques. L'identification préalable du statut social permet d'évaluer aussi la connaissance de l'animal selon les profils enquêtés. Ont ainsi été collectés des savoirs relevant de la portée symbolique et culturelle du dugong pour le monde kanak, la connaissance de savoirs traditionnels rattachés à cette espèce (conte, légende, chant, toponymie...), les modes de captures et d'usages du dugong (avec le caractère opportuniste, accidentel ou intentionnel de la pêche), la légitimité du prélèvement (qui autorise et pour quelles occasions) les perceptions de la menace sur l'espèce (les fréquences d'observation, de consommation et de capture).

Les entretiens semi-directifs ont été en majorité enregistrés et annotés de même que les questionnaires. Ils ont fait l'objet de transcription et de traduction (pour la majorité d'entre eux) accompagnés d'éléments iconographiques (matériel de pêche, restes de squelettes d'animaux etc.).

Par ailleurs et selon les modalités d'enquêtes promue par l'ADCK-CCT les modes de production du registre local ont été gardé dans la transcription ainsi que le niveau de consultation des verbatims. En effet, le travail de collecte patrimonial de l'ADCK-CCT fait l'objet de plusieurs niveaux de consultation qui varient selon le type d'information partagée et son degré de confidentialité. Dans ce rapport, les verbatims sont anonymisés et figureront uniquement les initiales des individus, les termes homme ou femme, ainsi que sa commune (ou village) d'origine. Les termes utilisés pour décrire le statut des interlocuteurs sont « pêcheur » pour ceux qui décrivent distinctement leur activité de pêche et « usager » « riverain » « habitant » si l'interlocuteur est un usager du bord de mer, y réside sans nécessairement traiter et maîtriser des pratiques de pêche. Cependant nous notons que les différentes fonctions ou rôles qu'endossent les interlocuteurs rend difficile de distinguer un statut en particulier. De même que l'identification préalable du statut social de l'enquêté ne prédispose pas toujours ses connaissances (ou sa méconnaissance) sur le sujet qui peuvent être nourries par d'autres canaux d'informations (participation à des réunions, des travaux sensibilisation, des observations etc.) En outre, le statut d'autorité coutumière (distingué en différentes fonctions sociales dont celle de pêcheur) est aidante pour comprendre les rôles et les fonctions des uns et des autres au sein de la société. Le terme utilisé préférentiellement par l'enquêteur est celui d'usager coutumier.

Par ailleurs ce projet a fait l'objet de plusieurs partenariats (contrats de travail) pour la tenue des enquêtes, la transcription, la traduction, la rédaction d'un compte rendu intermédiaire des travaux (ADCK-CCT, consultant extérieur) et pour l'analyse anthropologique ainsi que la production du rapport final de synthèse des enquêtes (consultante extérieur). Cette disposition contribue à rendre parfois difficile le travail de traitement et d'analyse des données avec une terminologie variable d'un partenaire à l'autre selon l'étape du travail.

B. Choisir la zone et le public étudié

L'objectif de l'enquête était de collecter des savoirs culturels autour du dugong auprès de la population kanak. La société kanak est composée de huit aires coutumières (Figure 1) et la population réside principalement sur des terres coutumières au sein de tribus et autour de structures sociales que sont les familles et les clans organisés en chefferie (ou district).

Le choix des tribus à étudier en priorité repose sur certains critères élaborés par les membres du PAD dont les principaux sont : la présence de dugong à proximité (espaces identifiés par la campagne de survol de 2018), les zones de captures en Province nord et sud, les zones côtières, la présence de collecteurs du patrimoine oral kanak.

Dix-neuf communes réparties sur cinq aires coutumières ont ainsi été identifiées par les membres du PAD. La présence de dugong (selon les campagnes de survol et de comptage) est plus importante au



Figure 1 : Carte des aires coutumières et des langues kanak ©ALK

nord-est et sur la côte-ouest plus riche en herbiers marins (Cleguer et Garrigue, 2018). C'est sur la côte-ouest que les suspicions de braconnage du dugong ont été rapportées. Cette côte concentre la moitié des tribus identifiées. Les difficultés d'articulation du travail entre les différents partenaires aux projets ne nous ont pas permis de récupérer la totalité des entretiens menés sur cette côte. Nous traitons dans ce rapport, les données ayant pu être récupérés par l'ANCB reposant sur 67 entretiens.

Ce soixante-sept entretiens ont été menés à Houailou (14), Bourail (3), Poya (4), Voh (4), Koumac (1), Poum (3), Ouégoa (1), îles Belep (2), Pouébo (5), Hienghène (9), Poindimié (8), Ponérihouen (5), Koné (3), Touho (5). Ces données comprennent les entretiens semi-directif et les questionnaires.

Le choix des personnes interrogées a fait l'objet d'une sélection parmi les personnes ayant un statut social rattaché aux espaces côtiers ou littoraux de par leur fonction coutumière, professionnelle ou associative.

Les personnes enquêtées sont en majorité des hommes, des chefs de clans et des pêcheurs kanak. Quelques entretiens ont été réalisés auprès de pêcheuses kanak. Cinq entretiens ont été menés avec des personnes d'origine européenne, indonésienne et polynésienne sollicités pour leurs connaissances de pêcheurs, leur proximité avec les zones d'habitat des dugongs et avec la société kanak (observations courantes du dugong ou connaissances des usages et représentations culturelles du dugong).

L'enquête a nécessité plus de 200 heures de terrain et rapporté pas moins de 19 heures d'enregistrement. La durée moyenne d'un entretien était d'une heure dans laquelle était présenté le projet général, les objectifs de l'enquête, la méthodologie d'enquête, la relation avec les partenaires du projet (autorités coutumières, partenaires scientifiques). L'enquête visait également à partager des

informations sur les menaces pesant sur le dugong, son cycle de reproduction, la nécessité d'une réglementation plus ferme pour la survie de la population calédonienne.

La durée de l'entretien est variable, elle dépend de la personne ressource mais également prend en compte aussi le fait que l'entretien se fait parfois avec des personnes autour qui complètent ou amendent le propos porté sur la thématique. Ainsi pouvaient être présentes une à plusieurs personnes lors d'un entretien. Un entretien a été notamment mené avec une dizaine de membres d'un même clan à Houaïlou (Photographie 1).



Photographie 1 : séance d'entretien avec plusieurs membres d'un clan de Houaïlou ©ANCB

Les informations collectées sur le dugong témoignent de sa connaissance et du lien existant avec cet animal.

C. Analyse anthropologique des verbatims

Le travail d'analyse anthropologique nécessite deux étapes principales : le codage et l'analyse des entretiens. Le codage consiste « décortiquer » chaque transcription d'entretien et de classer en thématiques (ou code) à l'aide d'un logiciel nommé RQDA. Les différentes thématiques correspondent généralement à celles abordées durant l'entretiens. Pour ce codage les principales thématiques retenues traitent de la fréquence de consommation et d'observation, les connaissances, les observations et les menaces connues et relatées sur le dugong et la tortue, des types de pêche pratiquées (intentionnelles, occasionnelles ou opportunistes) et les enjeux de protections ainsi que les propositions de mesures à prendre pour renforcer la préservation de l'espèce. Chaque entretien est codé, c'est-à-dire qu'à tel extrait est associé un code, de manière à ce qu'il illustre/traité de cette thématique. Un extrait d'entretien peut cependant alimenter plusieurs thématiques et le travail

d'analyse est guidé par la nécessité de faire dialoguer des verbatims en réponse aux interrogations du projet. L'analyse consiste donc à interpréter les discours et de rendre compte de la manière avec laquelle ils répondent aux attentes du projet. Des illustrations sont données dans Tableau 1 montrent que par exemple les verbatims traitant de la diminution du nombre d'animaux, de la destruction de l'habitat par l'activité minière vont permettre de répondre aux interrogations quant aux perceptions par les habitants des menaces sur le dugong et sur son habitat. L'analyse consiste également à traduire et interpréter des notions en langues kanak qui peuvent revêtir un sens peu commun ou illustrer des connaissances locales en lien avec le sujet, ici les habitudes de vie du dugong ou l'organisation coutumière en lien avec la pêche au dugong.

En quoi les verbatims...	...répondent aux attentes du projet
• Connaissance ou méconnaissance du rôle totémique du dugong, identification à des clans donc à une structure sociale	Symbolique et relation utilitaire du dugong
• Observation d'une diminution du nombre d'animaux • Destruction de l'habitat (herbier) par l'activité minière • Culpabilité face aux pêches opportunistes (prise dans les filets dugong et tortue) • Méconnaissance/ perte de connaissances des techniques de pêche et de dépeçage (distinction par régions nord sud, côte est/ouest)	Perception de la menace sur l'espèce et son habitat
• Evocation de l'organisation coutumière et la présence des clans « maître de l'eau » et dépositaires des territoires et ressources (herbiers, mangrove, embouchure, platier) • Régulation et augmentation du nombre de tortues observées témoignant de l'efficacité des mesures de protection : interdictions de pêche et suivi par la présence de gardes natures • Mesure de prévention : sensibilisation dans les écoles	Amélioration des mesures de protections et articulations avec les pratiques locales de gestion et préservation de la ressource

Tableau 1: démonstration de l'analyse socio-anthropologique des entretiens collectés

II. Le dugong une espèce connue et reconnue dans la société kanak

Les quelques travaux menés sur le dugong en Nouvelle-Calédonie ont contribué à enrichir les connaissances scientifiques notamment sur la variabilité temporelle de l'abondance et de la distribution des dugongs (Cleguer, 2015) et sur la place du dugong dans la société calédonienne (Dupont, 2015). Les récits collectés entre 2022 et 2023 (analysés dans ce rapport) complètent et étendent géographiquement ceux collectés les récits collectés en 2014-2025 par Audrey Dupont (2015) (principalement recueillis à Pouébo et Bourail).

A. Des observations et la pêche au dugong

Lors des enquêtes, le collecteur a introduit le sujet en interrogeant sur la connaissance de l'espèce. Ce à quoi les enquêtés décrivaient les observations faites de l'animal et les connaissances acquises ou rapportées par les plus anciens. Les verbatims rapportent quasiment tous une observation certes toujours présente mais moins fréquente dans les baies témoignant de la raréfaction de l'animal.

Les pêcheurs et riverains interrogés constatent une importante diminution du nombre de dugongs. Alors qu'il y a une quarantaine d'années ces derniers pouvaient être présents près des côtes et des baies de Pouébo à Houaïlou, ils sont aujourd'hui davantage présents près des récifs et des platiers. La présence humaine matérialisée par l'augmentation du taux de fréquentation des baies, l'évolution croissance du nombre de pêcheurs et la présence de nouveaux outils de navigations (bateau à moteur vs radeau ou plate) a considérablement fait éloigner les animaux des côtes. A Voh un pêcheur constate une importante présence de pêcheurs, des habitants des tribus (principalement kanak) comme du village (majoritairement non kanak et aussi kanak non originaires de Voh). Le nombre d'habitants ayant considérablement augmenté du fait du développement de l'industrie minière dans la région. A Pouébo un riverain explique que de nos jours la présence de bateaux au sein des foyers est plus fréquente qu'il y a trente ans. L'activité de pêche autrefois exclusivement pratiquée par les clans de la mer est aujourd'hui ouverte à tous et notamment aux habitants des vallées. A Houaïlou, la fréquence d'observation des dugongs près des baies semble diminuer au fil des années.

Malgré ce constat, le dugong est une espèce connue et reconnue des riverains et pêcheurs kanak et non kanak. Les mouvements de l'eau que provoquent la respiration en surface ou encore les déplacements au fond de la mer sont autant d'éléments qui témoignent de la présence encore récente du dugong. Ce témoignage d'un habitant de Houaïlou relate une expérience datant de deux ans où le dugong a été observé et touché avant de s'enfuir. Voici un extrait :

« Maintenant je peux te dire où il y en a encore, au fond de la baie heu... il y en a deux couples qui marchent toujours ensemble avec un petit appartenant à un des deux. Ici là Elvys

ils tournent là à la marée haute, je vois son nez quand il monte à la surface mais c'est celui avec le petit. Puis là ça va faire deux ans que je les vois plus, qu'est-ce qui s'est passé ? avant la mine il y avait l'herbier ici, et puis il passe ici là ici c'est ça mais alors l'autre côté je ne te dit même pas, il y a une photo là-haut, tu vois Yoyo avec son fils là. Bon ! cette terre-là[rouge], c'est ce qui a tué l'herbe que les mecs [dugong] la viennent manger. Ici voilà notre zone de pêche puis je vois la poussière, je pensais que c'est un band de mulet, le mec ! Là là là, là ! tu les vois là, quand il creuse toute la vase, le sable mélangé avec la terre ça fait un peu noir là ! ça fait ça, et ça tombe en arrière sur son dos là, ça fait ça la camoufle un peu mais c'est sa queue derrière qui le camoufle, puis je fais signe à lui [mon fils], il ne s'occupe pas de nous, puis-je dit à lui "tiens le fusil là ! "et puis tu as vu... » le plat de la queue comme ça là, j'ai touché, alors tu aurais vu comment il a démarré ! Alors la poussière nous a éclaboussé dessus.... C'est malheureux ! » E.V, originaire de Houaïlou.

Les observations de dugong témoignent d'un déplacement en groupe (en couple ou la mère et sa progéniture) comme le témoigne cet habitant de Hienghène ayant aperçu près de l'îlot Yexavac dans la baie de Hienghène :

« Moi je sais qu'à l'époque on le voyait souvent, même là j'en ai vu avant que le monsieur là [un touriste qui a observé un dugong au même endroit il y a un mois] voyait ça, moi j'en ai vu deux, la maman et le petit à l'îlot même îlot. Mais ça ça doit houai, ça va remonter à aller sept ans ! » G.K, originaire de Hienghène

La présence de résidus d'algues broutées à la surface de l'eau est pour les connaisseurs, un signe qu'un animal n'est pas loin comme en témoigne cette pêcheuse habitante de Koné :

« C'est à Gomen, enfin Ouaco, enfin tu vois Téoudié, l'îlot Deverd, t'as un banc de cailloux là, tu vois. C'est là, j'ai vu et puis j'ai fait ça "ra purée". Puis tu vois eux leur manière de manger. T'es sur la plate puis tu vois l'herbe qui flotte, tu vois ? Tu vois l'herbe, tu dis "Eh, y a lui là [le dugong], il est en train de manger par-là", parce que les algues, elles sont à la surface, tu vois. Ils sont en train de brouter, pis le truc il flotte, tu vois. Tu cherches et tu dis "Ah, mais il doit être par-là, parce que"... Puis c'est là que je dis des fois je me dis : "pourvu qu'il y en a", [...] Des fois, je me dis "xaaa si y a une coutume par-là, lui ça y est, peut être au bout de ... deux jours, peut-être il va être plus là, on va plus le revoir, tu vois ? » J.R, originaire de Koné

La fine connaissance de l'animal s'exprime dans les langues kanak. En plus des noms tels que *kakî** en ajië, *mudep**, *mudip** et *modap** dans les langues de l'extrême nord, *kauwen** et *kauven** à Voh et Poya, le dugong est aussi appelé « bétail de mer » ou « cochon de mer » en langues kanak. L'action de s'enfoncer dans le fond de l'eau pour se nourrir comme pour s'enfoncer dans la vase, la boue qui se dit

*cap** en caac, langue vernaculaire de Pouébo. Ce terme est utilisé pour relater l'action du dugong. En ajië *kakî** signifie « qui remue la vase ». L'action similaire du dugong et du cochon explique l'appellation « cochon de mer ». De plus, l'action du dugong de remuer le sable pour se nourrir et nettoyer le fond des mers lui vaut le rôle de jardinier et d'une espèce clé dans la chaîne alimentaire et le cycle naturel. Ainsi son déclin est observé et constaté par la prolifération d'algues ou l'apparition d'autres espèces de poissons habituellement peu présentes.

Concernant la pêche intentionnelle au dugong elle était autrefois organisée par l'ensemble de la communauté. Cette pratique est de nos jours, moins courante voire quasi absente et la pêche est souvent opportuniste ou accidentelle. Il importe de noter que la fréquence de consommation et de pêche au dugong comme à la tortue est difficilement quantifiable. Il s'agit d'une pratique illégale sur laquelle les interlocuteurs ne s'expriment pas facilement dans le cadre d'une enquête de relative courte durée portant sur le dugong et son importance, sollicitée par des organismes de protection de l'environnement. Seul un travail consacré à une compréhension du braconnage déployé par des spécialistes sur un temps long permettrait d'accéder à une meilleure compréhension de ces pratiques, et surtout des éventuels réseaux associés.

Pour les personnes enquêtées ayant connaissance de la législation, dévoiler le détail des pratiques et de la consommation reviendrait d'une certaine manière à avouer des infractions et à s'exposer aux sanctions. C'est ainsi que lorsqu'un couple de pêcheurs est interrogé sur son activité, bien que l'un des membres du couple s'attache à décrire une pêche de tortue dans le cadre de la préparation d'un événement coutumier, l'autre l'interpelle pour l'enjoindre à ne pas s'exprimer sur ce sujet de manière trop détaillée. Certes cette réaction peut être interprétée de différentes manières et elle illustre à notre sens une limite à traiter des conditions / situations qui amènent à pêcher des espèces qui font l'objet d'une réglementation provinciale.

La pêche est une pratique très répandue en Nouvelle-Calédonie et notamment dans la culture kanak. Selon les espèces, les motivations, elle peut être organisée à l'échelle individuelle et collective, parfois au titre de la communauté. Dans les verbatims il est difficile de distinguer les pratiques de pêches qui ne sont plus pratiquées de celles qui existent toujours. Le temps « d'autrefois » n'est pas toujours détaillé par les interlocuteurs qui conversent principalement au présent. Certaines pratiques comme la pêche coutumière ou intentionnelle (nous y reviendrons plus loin) sont relatées dans les entretiens analysés comme des pratiques anciennes/ traditionnelles qui ne se font plus aujourd'hui. Nos échanges avec le collecteur rapportent que cette pêche coutumière a été observée une fois sur les trente dernières années. Et pour clarifier les propos, lorsque les gens parlent de tradition et que nous

employons le terme « traditionnellement » cela renvoie à ce qui se faisant dans le temps (plus de quarante ans).

Le dugong est chassé pour sa chair et représente une ressource en viande blanche pour les habitants du bord de mer comme le témoigne ce pêcheur originaire de Poum :

« Oui, mais c'est toujours détruit tu vois ?! c'est une tradition dans les deuils, mariages, pour ça on mange un peu en cachette quoi, donc c'est pas tous les jours, quand il y a des grosses occasions ben c'est dans la tradition des vieux d'ici quoi, à l'époque on a pas de viande mais on a les tortues et vache marine quoi hein ! [...] oui avant y a pas de bétail, y a pas les cerfs tout ça, tu vois ben on essaye, on avait pas beaucoup avant nous, ici dans le nord quoi. » D.E, pêcheur originaire de Poum

Le dugong se pêche collectivement et autrefois il représentait un vivre qui était partagé par les habitants du bord de mer à ceux vivants dans les vallées. Ces échanges autrefois très courants permettaient de maintenir les relations entre les clans éloignés géographiquement.

La pêche accidentelle s'explique par des prises dans les filets, un animal blessé et tué lors d'une collision avec un bateau. Les dugongs s'approchent souvent des bateaux motorisés comme le témoigne une pêcheuse de Koné. En rentrant d'une partie de pêche avec son père, elle a été suivie par un groupe de dugong. Voici son témoignage :

« Parce que quand l'eau elle est sale [...] Ben après on pense qu'on tape sur un bois ou des fois sur une tortue, et puis ben on se rend compte que ben non, c'est une vache marine quoi. Mais deux fois, ça m'est arrivé ça, oui avec ma plate et avec mon bateau [motorisé]. Non... non parce qu'après parce que, on va pas dire qu'elle est idiote, tu vois, mais elle, c'est un animal aussi qui aime bien chercher aussi. Elle est revenue, donc elle est revenue aussi vers le bateau. Voilà. [...] Quand l'eau elle est sale, ben je vais doucement parce que des fois, je ne sais pas si, avec la montée des eaux avec les rivières, des fois ça peut changer les bancs de sable, tu vois. Donc, souvent quand je vois l'eau sale ou je dis ah je vais doucement parce que je sais pas, je vais, si je vais taper sur un bois, pis moi je suis aperçue c'est quand euh ... quand c'est le propulseur et mais après elle, elle suit, elle m'a suivie en fin de compte. [...] Elle m'a suivie et je me suis rendue compte qu'il y en avait deux ou trois, parce qu'il y avait une sur le côté pis qui est venue, qui a tapé sur le bateau. C'est pas moi en fait qui l'a[percuté] en fait, elles sont curieuses. Je vais pas dire charger ni jouer, ça a été ... ça a été vraiment une expérience bizarre hein la première fois. C'est quand moi, j'étais au propulseur puis que j'ai vu la vague arriver derrière, tu vois. J'étais avec mon père, j'ai fait ça : "mais c'est quoi le truc qui me suis ?" parce que si c'est un requin, je vais voir l'aileron, tu vois. Et puis ils ont

touché l'hélice et puis l'autre qui était sur le côté, je pense qu'ils devaient être un petit troupeau, tu vois. Et moi, j'ai dû passer par là, tu vois [contourner]. L'autre l'a tapé la plate et l'autre est venue sur l'hélice. Du coup, je me suis décalée, puis j'ai dit : "ah, je vais voir si c'est une grosse mère loche ou une tortue", tu vois. Puis j'ai dit : "Non, c'est eux là, la bande [les dugongs] puis l'eau sale, peut-être s'étaient en train de manger". » J.R, originaire de Koné

Alors qu'elle se déplaçait lentement entre les bancs de sable pour remonter vers les berges, elle a cru toucher un morceau d'arbre mort et s'est aperçue que c'était deux animaux qui frôlaient le bateau. Elle ressentait comme si le dugong souhaitait s'amuser avec elle, la suivre sur son chemin. L'animal avait pour elle un tempérament altruiste.

Autrefois le dugong était pêché pour les événements coutumiers qui mobilisaient un grand nombre de personnes (mariage, deuil, intronisation). L'animal était déjà repéré depuis plusieurs semaines dans la baie. Quelques jours avant l'évènement la pêche s'organise autour de plusieurs pêcheurs comme le relate ce pêcheur de Bélep :

« En fait, les vieux voient un dugong qui tourne dans un endroit depuis un moment. Et puis les vieux disent « ah allez on va aller pêcher le dugong ». Ils sortent les gros filets avec de grosses mailles [et ils vont à la pêche]. Parce que c'est compliqué quand il [l'animal] rétracte la peau, on peut pas faire harpon. [...] Parce que aujourd'hui, on en retrouve presque plus, des fois deux trois [animaux] des fois c'est la mer qui est trop petite. Ils vont rester dans la baie pendant une semaine comme ça, après on les voit plus. On dit que le petit qui est dans la baie de Waala Sinon il est dans les autres baies, là où il y a les plantations. Mais la maman n'est pas là encore ou il reste là pour se cacher des prédateurs ou sa mère est plus là ou je ne sais pas. Après ils [la maman et le jeune dugong] se retrouvent trois à quatre jours après. Et ils restent là dans la même baie, un peu. Et après ils repartent. Des fois tu les trouves à la barrière de corail mais c'est rare. Sinon c'est plus les tortues. » T. E, originaire de Bélep

Ces pratiques qui existaient il y a encore une cinquantaine d'années, témoignent du caractère intentionnel de la pêche. Par ailleurs elles démontrent aussi la maîtrise des habitudes de vie de l'animal. Pêché et consommé uniquement pour les cérémonies de la chefferie, le dugong représente pour les interlocuteurs un ancêtre qui comme la tortue, le poisson napoléon (*Cheilinus undulatus*), le requin, la loche saumonée (*Plectropomus leopardus*) (espèces nommées dans les enquêtes) prennent part dans l'organisation sociale. Ces espèces sont citées dans les récits portés lors de cérémonies coutumières comme des ancêtres qui étaient à l'origine des hommes et qui vivent parmi eux pour leur garantir de la protection, de la force et du pouvoir (pour les guerres comme autrefois). Ce sont ce que Maurice

Leenhardt (1985) a appelé « totem », terme aujourd'hui partiellement approprié par les Kanak bien qu'il ne soit traduit dans aucune des langues kanak².

Les familles, les clans et les chefferies se rassemblent lors d'évènements tels que les deuils, les mariages, la fête des prémices de l'igname pour partager, échanger des actes coutumiers auxquels prennent part ces espèces. Les évoquer dans les récits généalogiques, comme ritualiser leur capture, leur cuisson et leur consommation témoigne de leur symbolisme et du statut social qui leur est attribué. La pêche au dugong se ritualise et nécessite la maîtrise d'outils et de techniques de capture.

Plusieurs techniques de capture sont décrites par les connaisseurs, certaines sont encore mobilisées d'autres ne le sont plus et ont été transmises des anciens. Parmi les connaissances et techniques de pêche au dugong, des témoignages rapportent que cet animal se déplace sur un même sentier identifié par les pêcheurs comme le rapport ce pêcheur de Poya :

« Lui il [le dugong] va manger, il va monter là [vers la côte], il va monter là, par exemple la passe est là il monte, il mange, il mange, il mange, puis nous quand on le voit brouter, c'est comme le cochon là ! Puis on voit la poussière, puis on dit "ha voilà le mec, voilà la vache marine !" t'as vu ? mais quand il redescend [au large] c'est pas comme les tortues tout ça, c'est pas comme les poissons, eux se sauvent n'importe où, il peut aller à droite aller à gauche, mais elle, la vache marine là, il faut qu'elle redescend là où elle est montée. Il faut qu'elle prenne la même route. Son chemin de l'aller puis faut qu'elle prend le chemin de retour ! C'est pour ça que les gens ils profitent sur lui [le dugong] ! Parce que lui il broute, broute c'est une bête qui tu vois ? je vais dire à vous mais ça c'est tous les tontons à moi qui racontent eux ils broutent mais en même temps ils sentent l'odeur là où [il circule]. [...] C'est bizarre ça, parce que, par exemple s'il fait un "s" [en se déplaçant], s'il repart il reprend le "s" en fait. On voit sa trace dans l'eau, c'est comme tu marches dans la poussière du nickel là dans l'eau là puis tu vois la poussière puis tu le suis. » G.H, originaire de Poya

Ce pêcheur poursuit en indiquant que lors d'une partie de pêche, les pêcheurs se positionnent sur son chemin de manière à lui faire rebrousser chemin.

Les outils de pêche étaient autrefois le harpon, une lance en bois avec une ou plusieurs pointes en fer comme indiqué sur la Photographie 2. Le harpon appelé dans les langues caac ou fwâi kanak *do* ou *da* est une sagaie adaptée à la pêche au dugong. Une autre forme de lance est décrite par les interlocuteurs formée d'une base large et d'une extrémité fine et pointue tel la forme d'une feuille ou d'une cuillère. Elle est appelée *sipun* dans certaines langues kanak du nord, ce terme étant emprunté à la langue drehu dans laquelle ce terme signifie cuillère. Le filet en fibres naturelles (cocotier, banian)

² Ces langues utilisent les noms de « ancêtre », « Ancien », « Vieux » pour traiter de ces espèces.

était aussi utilisé pour la pêche au dugong. Plus récemment il est plus courant de retrouver accidentellement un dugong dans les filets de pêche. Par ailleurs, la présence d'un bateau à moteur remplaçant le radeau d'autrefois, permet de poursuivre l'animal sur de plus longues distances.



Photographie 2 : pêcheur de Houaïlou avec ses harpons à dugong ©ANCB

Plusieurs techniques de pêches existent et ont été rapportées par les pêcheurs rencontrés. Parmi les plus anciennes figure la technique de capture par noyade. Ensuite viennent celle par l'utilisation du harpon et de l'encerclement puis échouage de l'animal.

A Pouébo et à Houaïlou, les pêcheurs expliquent que lorsque l'animal est repéré la première étape consiste à s'assurer qu'il soit face à la terre. Le but étant de maîtriser sa fuite notamment en l'orientant vers les terres et les eaux peu profondes pour réussir la capture. Ils prennent garde à ne pas effrayer

l'animal et à se positionner à une distance de sécurité en tenant compte du gabarit de l'animal. L'animal est soit encerclé à l'aide d'un filet à pêche, soit chassé vers le rivage, soit harponné.

Le filet à large maille (par exemple un filet à tortue) est utilisé pour encercler l'animal et entrainer sa noyade. Pour chasser l'animal les pêcheurs agitent l'eau, l'animal fuit vers le rivage et le capturent.

La technique de noyade consiste comme son nom l'indique à noyer le dugong. Lorsqu'il remonte à la surface pour respirer, le pêcheur saute du bateau, s'agrippe à son dos et lui enfonce les doigts dans le nez. Le pêcheur l'immobilise dans l'eau pendant une dizaine de minutes pour le noyer. Cette ancienne technique quasi inexistante de nos jours nécessite la mobilisation de plusieurs pêcheurs et d'une bonne connaissance de l'environnement et des habitudes de vie de l'animal.

Une autre technique rapportée par les pêcheurs est celle de l'utilisation d'un harpon et d'une corde. L'animal est repéré et les pêcheurs se positionnent face à la terre pour piquer l'animal. L'animal prend la fuite en direction du rivage. Blessé et épuisé dans sa fuite, il est finalement attrapé par les pêcheurs, trainé au rivage ou déposé à l'intérieur du bateau. Plus tard la technique s'est affinée avec l'usage d'une bouée accrochée au harpon. Elle permet de suivre l'animal lorsqu'il se dirige vers le large.

Bien que la majorité des interlocuteurs constatent une diminution du nombre de dugongs, les opportunités de pêcher le dugong restent présentes et les pêcheurs de Pouébo évoquent ce qu'ils considèrent comme un tempérament altruiste du dugong, qui se donne aux pêcheurs et provoque ainsi sa capture. Un pêcheur explique que traditionnellement lorsqu'un évènement coutumier se prépare, une demande peut être faite aux clans de pêcheurs, ou à des personnes dépositaires de savoirs et de techniques de capture du dugong ou d'autres espèces comme la tortue. Même si son discours se situe dans le présent cette pratique n'est effectivement plus d'actualité concernant le dugong. Cependant d'autres situations comme les rencontres fortuites avec les dugongs continuent de se produire de nos jours. Des sorties en mer s'organisent et font parfois face à des évènements inattendus : un dugong qui suit le bateau, vient le heurter, est pris dans un filet de pêche. Ces situations peuvent être interprétées comme autant de signes que le dugong souhaite se livrer à la capture, comme pour se montrer et se donner au pêcheur et ainsi participer à l'évènement qui se prépare à la tribu. A Pouébo il est rapporté que le dugong « attend » le pêcheur / d'être capturé, comme si une interaction se mettait en place.

A Poya et Voh, les pêcheurs indiquent qu'autrefois, lorsque l'animal était ramené sur le rivage, un geste coutumier était présenté aux autorités ou aux plus âgés pour présenter l'animal. Faire un geste coutumier (c'est-à-dire présenter une offrande accompagnée d'un discours) pour se présenter est une pratique courante lorsque l'on s'introduit chez un hôte. Introduire l'animal pêché de cette manière montre qu'il est considéré comme un homme que l'on introduit aux plus anciens, au chef.

De nombreux interdits entourent encore de nos jours les pratiques de pêche et de chasse qu'il est important de respecter pour ne pas rentrer bredouille. On peut en citer quelques-uns : ne pas parler (faire du bruit), ne dire à personne que l'on se rend à la pêche, ne pas siffler, ne pas avoir de relation sexuelle avant la pêche. Concernant le dugong, une légende de la région de Voh explique pourquoi il est important de ne pas faire de bruit quand on va à la pêche. Elle raconte que le dugong et le sauteur de palétuvier (*Periophthalmus argentilineatus*) sont deux meilleurs amis. Quand le pêcheur descend en mer pour chasser le dugong, il ne doit ni faire de bruit, ni parler du dugong au risque de se faire entendre par le poisson. Si celui-ci l'entend il ira prévenir son ami le dugong qui prendra la fuite pour se mettre à l'abri.

Outre le caractère infructueux de la pêche, certains interdits peuvent être très lourds de conséquence s'ils ne sont pas respectés. Ils peuvent « entraîner la maladie » ou encore le décès comme le rapportent des témoignages. Ils évoquent spécifiquement les interdits de la femme sur la pêche et le dépeçage du dugong.

Une femme de Koumac confie ainsi que la maladie dont a été victime une de ses cousines proviendrait de sa présence près d'un dugong lors de sa découverte et de son dépeçage. Suite à un épisode cyclonique dont les verbatims ne permettent de dater mais qui positionnent à moins de cinquante ans, un dugong s'était échoué près de Koumac. Une femme aurait été présente avec les personnes ayant découvert l'animal et ce malgré le fait que ces derniers lui aient interdit l'accès. Elle aurait insisté pour voir la dépouille de l'animal et la photographier. Quelques temps plus tard, elle fut diagnostiquée d'un cancer qui entrainera son décès. Sa cousine relate cet évènement qui selon elle explique l'apparition de sa maladie. Cela serait d'autant plus grave que la femme en question est la fille d'un chef de tribu. L'interdit semble être très sanctionné du fait de la proximité de la victime avec la chefferie. Ainsi les femmes et les chefferies et leur famille ont un devoir plus spécifique de suivre ces normes vis-à-vis des dugongs.

Des pratiques spécifiques liées aux parties génitales sont encore connues aujourd'hui. Un pêcheur de Poya confie qu'autrefois les anciens découpaient les parties génitales du dugong et les déposaient en mer avant de rentrer avec l'animal. Certaines parties de l'animal ne sont pas consommées par tous et sont réservées au chef ou aux plus anciens. C'est le cas de l'abdomen comme l'indique ce témoignage :

« Tu sais le meilleur morceau de la vache marine c'est quoi ? C'est la peau du ventre ! Oui ! c'est celui-là qu'on fait bouillir pour tous les vieux quoi ! C'est dans la tradition c'est morceau pour tous les vieux. Voilà on garde pour les anciens et maintenant les anciens ils rouspètent parce qu'ils ne trouvent plus ça ! » D.E, originaire de Poum

De Poum à Hienghène, les pêcheurs rapportent le caractère sacré de l'abdomen qui est préparé en bouillon et apporté en offrande au chef.

La découpe et la cuisson du dugong comme de la tortue est aussi un moment de partage autour de l'observation et la description des organes semblables à ceux des êtres humains poursuit le même pêcheur de Poum.

« Parce que découpage d'une tortue, de vache marine, c'est là où on apprend, cet organe-là, cet organe-là ! donc la tortue il y a toutes les graisses, donc moi j'ai dit dommage qu'on a ces lois parce qu'on a perdu ce côté éducation traditionnelle quoi, tu vois ?! comme le découpage des bêtes c'est un travail communautaire quoi et y dit chaque partie du corps. Il y a différentes graisses dans la tortue et différents noms. Ce qu'on ne fait plus les mariages, c'est rare qu'on a la dérogation pour les tortues mais c'est juste pendant les deuils tout ça, les coutumes, c'est seulement à ces occasions on fait plus tellement, comme on disait on fait un peu tous ces, et puis même pour les mise en four tu vois ? y a tous les travaux de préparation. Comme c'est [une pratique durant laquelle] tout le clan est là, faut apprendre l'enveloppe des morceaux a enfourner. C'est à cette occasion qu'on fait un peu l'école quoi. Oui, y a l'éducation sur le dugong y a l'éducation sur les tortues et depuis qu'on a ces lois on a plus c'est grandes occasions. » D.E, originaire de Poum

Ces moments de convivialité et de partage sont ceux durant lesquels ont lieu le partage et l'éducation des plus jeunes et des moins connaisseurs de l'anatomie et la cuisson des animaux (le dugong et la tortue).

La cuisson traditionnelle se fait au four. Les morceaux de viandes sont enveloppés dans des feuilles de bananiers ou encore de figuier sauvage (*Ficus habrophylla*) (ou du papier en aluminium) avec ou sans tubercules (taros, ignames, patates, maniocs) et sont disposés dans un four traditionnel. Des pierres sont chauffées dans un four creusé au sol. Sur la braise et les pierres chauffées sont disposées les morceaux de viande enveloppés. Le tout est ensuite recouvert de terre et cuit pendant près de cinq heures (variable selon l'intensité de la chaleur). Toutes ces activités, de la pêche à la cuisson au four sont l'œuvre exclusive des hommes.

Ces connaissances de l'animal s'ajoutent au rôle symbolique et au lien social qui s'est tissé au fil des siècles de coexistence.

B. Une symbolique et un lien social au dugong

Le dugong est une espèce largement connue des populations kanak. Les connaissances écologiques de l'espèce s'ajoutent au lien entretenu avec l'animal. Son rôle de jardinier ou d'agriculteur au même titre

que d'autres espèces est connu et fait de lui un maillon incontournable de la communauté comme l'indique ce témoignage d'un pêcheur de Ouégoa :

« Déjà son premier rôle c'est un peu le bétail des mers il prend soin de nos plateaux là devant là, c'est lui qui laboure, c'est comme sur terre pour ça les nouveaux rejets des algues ils ressortent, mais c'est lui qui fait tout en gros. Voilà c'est comme si c'est un jardinier des plateaux, comme la raie. Ça qu'est bon avec la raie lui peut monter là-haut dans les palétuviers pour bouger la terre là-haut aussi. Par exemple là où ils passent là où ils font des trous c'est net, c'est là où ils vont rester les bébés picot quand y sont pas encore à termes, c'est un peu genre réserve pour eux pour ça ils ont le temps de bien grandir même les petits crabes avec tous les petits trous qu'ils font quand c'est marée basse ça fait les prédateurs ils peut pas, le temps qu'ils grandissent, grandissent après dès qu'ils sont grand ben allez. »

J.T, originaire de Ouegoa

En se nourrissant de phanérogames d'herbier marin, le dugong participe à la vie de son écosystème et à son entretien. Il en est de même pour la raie qui en remuant le sable près des palétuviers, creuse des niches de refuge des jeunes picots. La connaissance des lieux et des habitudes de vie du dugong s'est construite de manière empirique et le lien avec le dugong a été tissé très tôt. En effet un usager de Hienghène confie que le dugong faisait partie des premières espèces aquatiques que l'homme a rencontré lorsqu'il s'est rendu en mer pour rechercher de la nourriture. Ces connaissances construites au fil du temps ont conduit à un apprivoisement de l'animal et une maîtrise des techniques de capture.

La relation construite avec le dugong est semblable à celle entre êtres humains. D'après les entretiens, le dugong n'est consommé que lors d'évènement qui sollicitent l'ensemble de la chefferie : deuil, intronisation, mariage. Il représente notamment pour les habitants du bord de mer, une source d'alimentation, un réservoir de viande autrefois rare comme le rapporte ces deux témoignages d'un pêcheur de Poum et d'un usager de Poya :

« C'est important c'est quand on a des cérémonies coutumières importantes comme le renouvellement des chefferies, mariage de chefs et tout ça, les décès des chefs... C'était ça, la viande des gens du bord de mer » D.E originaire de Poum

« C'est une tradition dans les deuils, mariages, pour ça on mange un peu en cachette quoi, donc c'est pas tous les jours, quand il y a des grosses occasions ben c'est dans la tradition des vieux d'ici quoi, à l'époque on a pas de viande mais on a les tortues et vache marine quoi hein. Oui c'est ça avant y avait pas de bétail, cochon tout ça ben c'est c'est ça là. Oui avant y a pas de bétail, y a pas les cerfs tout ça, tu vois ben on essaye, on avait pas beaucoup avant nous, ici dans le nord quoi » N.D originaire de Poya

Sa proximité avec l'homme est aussi caractérisée par la connaissance de son anatomie, « un animal qui a des poumons », « qui respire comme l'homme » sont autant de caractéristiques évoquées par les interlocuteurs rapprochant le dugong de l'homme. Être le semblable de l'homme, lui vouer respect, noblesse et sacralité implique des mesures, des rites, des pratiques. C'est ce qu'illustre les interdits sur les femmes, ne pas voir la dépouille, ne pas voir son sexe, sa découpe mais aussi des manières d'être et de faire comme de ne pas nommer l'animal. En effet témoigner du respect à un homme se marque par l'interdiction de prononcer son nom et l'interpeller d'une autre manière. Par exemple au nord du pays, pour contourner cet interdit un homme est appelé par le lien de parenté qui l'unie à son interlocuteur (oncle, neveu, grand-père), ou par le nom de son lieu de résidence. A Pouébo le terme générique de *nek* (poisson) est employé plutôt que le terme de *mudip** (dugong). A Voh, une forme plus complète de la légende entre le sauteur et le dugong figurant dans un livret publié par le Centre d'Initiation à l'environnement (2014) rapporte qu'il est interdit de prononcer le nom *kauwen** (dugong) car le sauteur s'empressera de le rapporter à ce dernier qui fuira les pêcheurs.

L'association avec d'autres espèces animales est révélatrice de connaissances écologiques et anatomiques du dugong. L'« amitié » entre le sauteur de palétuvier et le dugong telle qu'évoquée par certaine personne enquêtée est révélatrice du lien entre la mangrove et le lagon, les lieux de vie du dugong. L'association du couple dugong/tortue s'explique par une similitude des comportements notamment la remontée en surface pour respirer, témoins d'une proximité anatomique. Ainsi la présence de poumons est relatée comme un élément rapprochant ces deux espèces entre elles et aussi avec les êtres humains comme le rapporte ce témoignage :

« Oui mais là ça a une particularité autre parce que c'est des, on a une relation avec les animaux qui respirent dans l'eau. Les animaux qui ont des poumons. Nous on a développé d'autres rapport spécifiquement avec eux par rapport aux poissons. C'est à dire tortue, baleine, dugong c'est tous les poissons à poumon. Donc nous on a, enfin les Kanak de manière générale mais particulièrement chez moi on a une relation avec, c'est des gens c'est des humains ça. Ce sont des hommes donc il n'y a pas de, ce sont des hommes considérés autrement, c'est les ancêtres. » T.L, originaire de Hienghène

Le dugong est considéré culturellement comme un ancêtre de l'homme. Certains lui attribuent le rôle de messager comme en témoigne cet habitant de Poindimié :

« Pendant un mois, deux mois, il est apparu ici à la maison. Comme le vieux, et la tantine, il nous a dit ici que si le truc là il vient rester pendant des années beh c'est pour apporter un message. Des fois c'est bonne nouvelle ou nouvelle de décès ou des trucs comme ça. Mais voilà c'est le totem à la tantine là. Sinon nous ici à la maison, on a notre totem, on dit c'est

le lézard, âgori bwéjé , on dit c'est le lézard qui est brutal là. Sinon y'a le mudim, la vache marine, y, voilà on a 3 totems ici à la maison. Il y a le lézard, le vache-marine et la mer. » P.I, originaire de Poindimié

Une espèce représente un totem dès lors que les individus s'identifient à elle, la désigne comme ancêtre protecteur et bienveillant (Sabinot et al., 2021 ; Breckwoldt et al., 2022) et dont l'expression se décline dans le récit du mythe fondateur des clans (Bensa et Rivierre, 1988 ; Leblic, 1989 ; Dupont, 2015). Concernant le dugong, Audrey Dupont (2015) relate le récit du mythe d'origine d'un clan déclarant l'avoir pour totem. Ce récit rapporte des analogies entre la pilosité de l'homme et du dugong et explique comment l'homme se serait transformé en dugong devenant ainsi l'ancêtre de ce clan, le totem comme le rapportent les populations (Dupont, 2015).

Le dugong est ainsi en relation avec les êtres humains dans un lien de parenté où comme d'autres espèces (requin, tortue, etc.) il représenterait les ancêtres. Du lagon aux récifs, en passant par les mangroves et les herbiers marins où vivent ces espèces, le territoire maritime se conçoit aussi comme un territoire clanique pour lequel existent des droits d'usages et par conséquent de prélèvement des ressources.

III. Comprendre et éclairer la pêche et la consommation du dugong

A. La pêche au dugong soutenue par l'organisation sociale

Appréhender les codes ou une forme de réglementation en matière d'usage de l'espace maritime et de prélèvement des espèces nécessite de comprendre l'organisation sociale et les différentes fonctions des clans. Le lieu de vie du dugong est un espace gouverné par les clans et les chefferies. En milieu kanak chaque espace habité ou inhabité intègre un territoire clanique sur lesquels les clans sont dépositaires. La mer, l'espace au-delà du rivage est la continuité de l'espace terrestre et les mêmes droits d'usage s'y appliquent (Sabinot et al., 2018 ; Tjibaou, 2018).

Ainsi pour pêcher à certains endroits ou pour traiter de ce qui relève de l'espace marin il est courant d'entendre dire qu'il faut se référer à telle personne ou tel clan. C'est typiquement ce que l'on retrouve dans les enquêtes de recueil de savoirs culturels autour du dugong. Et en questionnant un pêcheur de Houaïlou sur la pêche et les clans ayant pour totem le dugong, celui-ci indique qu'elle s'organise autour de la fête des ignames et oriente l'enquêteur vers le clan maître des lieux, voici son témoignage :

« Je ne sais pas du côté des autres gens d'ici [à Houaïlou], si tu veux en savoir plus sur le sujet de tout ce qui est dans l'eau il faut que tu aille voir le vieux X et les autres là-bas... Dans l'eau, si tu dis dans l'eau alors si tu veux pêcher c'est X là-bas, le vieux Y, car si tu veux prélever

dans l'eau c'est eux que tu dois voir. Voilà, c'est lui en fait, c'est lui propriétaire de l'eau, c'est pour ça qu'il... Son totem c'est le requin, et on va le voir car comme on rentre dans son terrain, qui est celui de l'eau [tout ce qui a rapport avec la mer, pêche, baignade...]. L'eau est comme ça, on le respect comme ça dès qu'on va...mais sinon il n'y a personne dont c'est le totem. » C.N, originaire de Houaïlou

L'expression de « propriétaire de l'eau » traduite par le collecteur indique que l'interlocuteur, bien que pêcheur, ne se sent pas légitime à traiter du rôle ancestral (totem) du dugong et identifie ceux dépositaires de ces savoirs comme légitimes à traiter de ces questions. Cette expression³ renvoie à ce que les langues kanak appellent les « gardiens » ou « maîtres » du foncier plutôt que propriétaires terriens. Dans la philosophie kanak, l'homme appartient à la terre, « habite et devient ce territoire » (Bonnemaison, 1992), il appartient à l'environnement naturel qui l'entoure et par lequel il conçoit son identité (David, 2017).

Deux aspects sont relevés dans ce discours, le caractère coutumier de la pêche au dugong et la distinction de différentes fonctions dans l'organisation sociale par exemple ici les pêcheurs et les maîtres du foncier.

En analysant l'ensemble des entretiens menés auprès des pêcheurs vivant en tribu on peut distinguer trois groupes qui se distinguent par leur fonction : le chef (la chefferie), les pêcheurs maîtres des pouvoirs, savoirs et techniques de pêche et de navigation et les maîtres du foncier. Il nous semble utile de détailler les fonctions de chacun pour comprendre comment sont gouvernées les pratiques et usages liés à la mer telles que la pêche au dugong.

Dans un premier temps lorsque les interlocuteurs évoquent le chef, la chefferie ils font référence aux clans et aux individus qui ont pour rôle d'organiser la chefferie. Le chef est entouré de clans qui portent son autorité et sa parole. Ils sont évoqués parmi ceux à solliciter lorsqu'il est question de pêcher le dugong car ils ont la charge d'organiser les cérémonies qui concernent la chefferie (intrônisation, deuil, mariage). Ainsi ils peuvent demander à ce que des vivres soient apportées et/ou explicitement demander ce qu'une pêche au dugong soit organisée pour la cérémonie.

Ensuite sont évoqués ceux que les langues kanak appellent les « gens de la mer ». Ce sont ceux qui détiennent les pouvoirs et les techniques de pêche (Leblic, 1989). Ce sont souvent des clans, dont les mythes d'origine racontent une migration par la mer avant d'être accueilli sur un territoire par les

³ Un entretien avec le collecteur de l'ADCK-CCT en langue ajië confirme que le terme a été traduit ainsi par lui-même et que la traduction plus appropriée est celle de « gardien »

« maîtres du foncier ». La maîtrise des techniques de pêche et de navigation fait d'eux d'excellents pêcheurs.

Les maîtres du foncier sont quant à eux, les dépositaires de ces territoires qui s'étendent au-delà du rivage et qui regorgent de ressources. Ils sont aussi dépositaires de savoirs, de pouvoirs et de techniques de pêche. Ce sont des fins connaisseuses des territoires et des habitudes de vie des espèces aquatiques dont ils maîtrisent la capture. Les maîtres du foncier sont des pêcheurs mais les pêcheurs ne sont pas tous maîtres du foncier. De même que parmi les habitants du bord de mer, tous ne sont pas maîtres du foncier. Avec ces quelques éléments clefs de l'organisation sociale kanak, nous pouvons désormais revenir sur l'organisation qui se déploie autour de la pêche au dugong racontée par les interlocuteurs rencontrés.

A Pouébo un pêcheur rapporte le récit suivant qui illustre cette nécessité d'une demande émanant de la chefferie pour envoyer les pêcheurs capturer l'animal :

« Ils discutent eux les clans de la chefferie pour décider, s'il y a un évènement qui se prépare. Parce qu'il existe des individus parmi eux qui connaissent la pêche ou qui savent qui est apte à pêcher. Parmi les clans de la chefferie, il y en a qui ont la responsabilité de pêcher ou d'envoyer quelqu'un à la pêche. Parce qu'ils ont les ressources nécessaires : ils ont les médicaments, le matériel, la connaissance des lieux de pêche, ils savent comment ramener du poisson [terme générique ici employé pour traiter du dugong]. Parce que celui qui a cette responsabilité ou qui est envoyé à la pêche est mis à l'épreuve à ce moment-là. Parce que le poisson il le reconnaît, il sait que c'est le pêcheur il sait, ils vont se retrouver et le poisson sait que c'est son jour, ils s'attendaient tous les deux. » G.G, originaire de Pouébo

Traditionnellement l'ordre de pêcher le dugong émane de la chefferie, c'est-à-dire du chef et des clans ayant une responsabilité vis-à-vis de lui. Ils décident ensemble et identifient les pêcheurs vers qui la demande sera faite. Le pêcheur est reconnu et dispose de ressources nécessaires que sont les techniques, les outils et aussi les pouvoirs magiques et spirituels. De plus la responsabilité d'identifier le pêcheur incombe aux clans qui gravitent autour de la chefferie. Leur responsabilité se joue dans la pertinence de leur choix. Le pêcheur identifié est celui dont les prédispositions sociales impliquent un lien avec l'animal, par exemple le nom qu'il porte, la maîtrise de pouvoir magique lui permettant de localiser l'animal en mer, de déclencher son altruisme. Le pêcheur est aussi mis à l'épreuve sur ses capacités à interagir avec l'animal et donc d'avoir une pêche fructueuse. Même si l'art de capturer ou d'interagir avec l'animal s'acquière par la maîtrise de technique, elle passe aussi par l'identité sociale de l'individu. Être membre de tel clan, porter tel nom est aussi gage de qualité de pêcheur d'où les verbatims qui traitent de l'organisation et de la fonction des clans.

L'organisation coutumière de la pêche au dugong a cependant évolué et de nos jours la commande émanant de la chefferie semble ne plus exister comme l'illustre ce témoignage d'un usager coutumier de Houaïlou :

« A ma connaissance avec les traditions des vieux là on ne prélève pas [le dugong] comme on prélève un poisson. Parce que c'est d'importance culturelle et puis c'est une masse de viande aussi. Et puis si t'as les choses, le matériel qu'il faut pour le prélever c'est bon. Mais si tu pars pour faire pêche à la ligne et puis tu as une sagaie, ça ne sert à rien de le blesser et puis voilà [le laisser mourir]. Donc quand ils prélèvent c'est que c'est, c'est préparé quoi. Il y a cette organisation sociale et politique du monde kanak qui, chacun à un rôle à jouer, donc ceux qui prélève c'est les clans de la mer. Eux seuls ont le droit de prélever et qui c'est qui donne l'ordre de prélever ? ben l'organisation sociale dont je parlais là où il y a un tabac [geste coutumier] qui va arriver, donc soit on va directement voir le clan de la mer ou soit ça passe par la grande chefferie pour qu'elle autorise le prélèvement mais le prélèvement ça c'est les clans de la mer donc je ne sais pas trop si c'est quoi qui est prioritaire si c'est la personne qui a un évènement qui va directement voir le clan de la mer ou c'est priorité à la chefferie qui va ordonner, donner l'autorisation de pêcher. Comme ça se fait plus. Ça fait que je sais pas à l'époque comment ça se passait. Mais voilà comme ça se fait plus donc il y a plus le chemin qui pour, pour faire. » J.P, originaire de Houaïlou

L'organisation de la pêche au dugong mobilise l'ensemble de la chefferie et sollicite les clans selon leur fonction. Cependant et le témoignage précédent le rapporte en substance que certaines fonctions ne sont actuellement plus assumées témoignant ainsi d'une fragilisation des clans et chefferies.

L'expression « maintenant avec les interdictions on ne fait plus » est souvent évoquée pour rapporter que l'organisation sociale de la pêche n'est plus pratiquée car interdite par la législation. Loin de la critiquer, les populations l'intègrent dans leurs pratiques et les personnes rencontrées disent qu'ils reconnaissent que cela contribue à la sauvegarde du patrimoine culturelle que représente le dugong.

Cependant et malgré la quasi disparition des pratiques de pêches intentionnelles et organisées par la chefferie les menaces sur le dugong continuent de peser et l'animal est en danger critique d'extinction malgré la réglementation et la non autorisation de capture. Comment expliquer ce déclin ? Si le dugong est toujours consommé, pourquoi les populations continuent de le consommer ? Est-ce lié à une méconnaissance de l'espèce et des menaces qui pèsent sur elle ?

Des éléments de compréhension des logiques qui gouvernent les pratiques de pêches peuvent étayer ces questionnements.

B. La pêche au dugong pour entretenir le lien social

Les savoirs et les usages du dugong s'articulent autour du lien social. Entretenir la relation au dugong est une des logiques qui gouverne des pratiques et des usages de cette ressource.

Par conséquent les populations maîtrisent des connaissances sur les comportements, les habitudes et lieux de vie du dugong. Ils témoignent notamment des changements sur ces différents éléments.

Des pressions humaines sur leur lieu de vie entraînent la fuite des animaux vers le large. A Pouébo plusieurs pêcheurs et riverains expliquent qu'il y a une quarantaine d'années, l'observation des dugongs était fréquente près de la baie de Pouébo contrairement à aujourd'hui où ils s'éloignent des côtes pour fuir la présence humaine. En effet, la fréquentation de la baie de Pouébo a augmenté au fil des années. Alors qu'autrefois seuls les habitants de la tribu la fréquentaient, elle est aujourd'hui côtoyée par toute la population pour diverses activités : pêche, baignade, activités culturelles, éducatives. La pêche qui autrefois était exclusivement pratiquée par les clans de la mer maîtres des techniques de pêche et de navigation, est aujourd'hui réalisée par tous. D'après les entretiens menés, les habitants des vallées (qui traditionnellement ne sont pas des pêcheurs) sont équipés de bateaux à moteur et en matériaux de pêche⁴ qui augmentent les prises (de poissons) exerçant une pression sur la ressource et faisant fuir le dugong vers le large. Cette migration vers le large est observée sur la côte-est à Pouébo et Hienghène. Elle est expliquée par les habitants de la côte est interrogés par la présence humaine et la destruction de l'habitat que sont les herbiers.

Les usagers de Houaïlou expliquent aussi la raréfaction voire la disparition des dugongs près des baies par la pollution liée à l'activité minière comme le rapporte ce témoignage :

« Déjà lui [le dugong] pour qu'il vive il faut que le milieu réponde à ses demandes, à ses besoins donc, platiers, fond d'herbe et tout ça ! mais là il y a la pollution du nickel et puis les fond d'herbe là ça y est ils vont brouter régulièrement ça, ça va diminuer quoi ! et ce n'est pas seulement la capture qu'il fait diminuer le nombre c'est aussi le, le milieu dans lequel il vit habituellement qui commence à un peu [se détériorer]. Regarde là, au bord des palétuviers tout ça là, avant ils rentraient dans la... comment ? l'embouchure en bas ! il y avait plein de fond d'herbe partout avant, et du fait de l'éboulement des talus... pareil que les tortues ! même, c'est plus problématique à cause de l'âge tardive de reproduction et puis, c'est un peu délicat. » J.P, originaire de Houaïlou

⁴ Selon un entretien avec le collecteur de l'ADCK-CCT, sur la côte ouest de Bourail à Koumac, les pêcheurs seraient équipés de bateaux à moteurs à propulsions et de sonars.

La présence d'algues en abondance sur certains platiers, la présence de vase au fond de l'eau qui est habituellement remuée par le dugong lors de son passage témoigne de sa raréfaction.

La fuite et la raréfaction de l'animal sur son lieu de vie inquiètent et préoccupent. Ne plus voir l'animal, ne plus le capturer, ni le consommer, en somme ne plus interagir menace le lien social, la symbolique du dugong. La capture et le dépeçage de l'animal sollicitait les clans et les chefferies. Cela mettait en mouvement les structures sociales sollicitant ainsi les savoirs, les outils et les techniques des membres de la société. Cette dernière endosse ce rôle d'organisateur qui s'est perdu au fil du temps. La société évolue, se transforme, adapte ses pratiques et ses usages selon les contextes. Si le rôle social et la symbolique du dugong restent très importants et sont toujours racontés, diverses stratégies sont mobilisées pour pallier à l'interdiction de consommation du dugong en sources de protéines, notamment le recours à d'autres gibiers introduits en Nouvelle-Calédonie (porc, bovins, volaille). On fait alors l'économie de pratiques énergivores et mobilisant un grand nombre de personnes.

Si la pêche coutumière n'est plus présente les animaux font cependant l'objet de prises opportunistes ou accidentelles et sont consommés en communauté.

Interrogés sur leur fréquence de consommation, les interlocuteurs indiquent n'avoir jamais mangé ou très rarement le dugong. Les rares occasions de manger du dugong sont les cérémonies coutumières (deuil, mariages, baptêmes) ou des congrès politiques. Ces événements peuvent réunir des centaines de personnes venant des quatre coins du pays expliquant ainsi pourquoi le dugong est souvent consommé ailleurs que chez soi. Un pêcheur de Poya a mangé le dugong lors du deuil de son oncle de Voh, un homme de Houaïlou en a mangé à Pouébo lors du mariage de sa nièce et un habitant de Bourail en a consommé à Yaté etc. La consommation du dugong pour les personnes qui en ont mangé plusieurs fois est en moyenne de quinze à vingt ans. Elle peut être plus régulière du fait de la conservation au frais dans l'attente de rassemblements festifs. C'est le cas d'un pêcheur de Pouébo qui suite à une prise accidentelle, rapporte avoir conservé aux frais dans l'attente d'un événement qui rassemble la tribu, la famille. Voici son témoignage :

« Déjà celui-là qu'on avait piqué en trois ans, y a trois ans de ça, pendant le un an là qu'on a, on a mangé au moins quatre, cinq fois, mais on attendait les, des événements, des anniversaires. Parce que déjà quand si, déjà quand nous on a tué un, mais c'est assez pour tenir une année. Du coup, voilà, on attend les événements puis on sort du congélateur ce que on avait tué déjà. On a coupé en morceau tu vois. On sort toujours un petit morceau pour le, spécial la fête là. Oui mais là c'était spécial mais nous on n'a jamais tué depuis hein. Moi à ma connaissance voilà mon, à ma connaissance d'après ce que mon père tout ça y m'ont raconté c'est pas tous les trois ans que tu tues ça là. Là parce que voilà c'était accidentel. » I.D, originaire de Pouébo

De plus les données ethnographiques montrent que la consommation du dugong est bien moins fréquente que l'observation de l'animal. Deux usagers témoignent de leur observation du dugong :

« Oui [on en a] même mangé quand on était gosses. Des fois on voit les traces. Des fois on les voit à la sortie là, début d'année, on les a vus deux fois aussi. Bein moi la dernière fois, c'était toute la tribu qui avait mangé, en 1997, toute la tribu. C'était un qui avait croché dans le filet par accident. Oui, il s'est noyé dans la senne. » J.P et S.P, originaires de Touho

Ces personnes racontent avoir observé cette même année plusieurs animaux, leur consommation quant à elle datait d'il y a trois ans suite à une prise accidentelle à Pouébo. Ils ajoutent que la dernière consommation au sein de la tribu remonte à près de trente ans.

Un autre élément qui illustre la nécessité d'entretenir la relation avec le dugong est le caractère altruiste de ce dernier. En effet plusieurs pêcheurs et notamment à Pouébo expliquent que la relation avec le dugong est telle que celui-ci peut se donner au pêcheur. Alors que la capture pourrait être considéré comme opportuniste, elle serait provoquée par le dugong même qui se présente aux pêcheurs. Ce lien symbolique avec le dugong se matérialise par cette interaction entre l'animal et le pêcheur en marge de la préparation d'un évènement coutumier. Un témoignage recueilli par Audrey Dupont dans son stage de master relate les préparatifs du mariage d'un grand chef à Pouébo en 2009 pendant lequel alors que la pêche au poisson et à la tortue avait été autorisée par le grand chef lui-même et la collectivité provinciale, et aucun dugong ne devait être pêché, un dugong s'est approché des pêcheurs les interrogeant sur sa capture (Dupont, 2015). Voici un extrait rapporté par le grand chef lui-même :

« Le jour de mon mariage, en octobre 2009, c'était le moment où la réglementation est appliquée donc j'ai fait la demande de deux tortues légales. Ça fait qu'il y en qui sont allés. Ils ne sont pas allés aux tortues, ils sont d'abord allés au poisson. Et quand ils attendaient le poisson pour la première pêche, beh le dugong est venu se coller au bateau. Ils ont hésité à harponner parce qu'ils savaient que c'était interdit. Donc ils sont revenus et ils m'ont demandé : « Il y a le dugong en bas, demain on retourne, qu'est-ce qu'on fait ? ». Le lendemain, ils sont partis et pareil, même scénario. C'est un peu comme un « Prenez-moi, la réglementation ce n'est pas pour vous ! » Et non. J'ai dit non parce qu'il faut respecter la loi maintenant. » (Dupont, 2015)

Le caractère altruiste du dugong est perçu comme une relation qu'entretient l'animal avec les pêcheurs. Comme le dit un pêcheur de Pouébo, « le dugong et le pêcheur s'attendent ». Le lien social est reconnu entre ces deux êtres, de telle manière que l'affinité se crée et provoque l'interaction au cours de

laquelle le dugong « se donne » au pêcheur pour les besoins de la cérémonie ou de l'évènement à venir.

Ainsi au-delà du caractère intentionnel, opportuniste ou accidentel de la pêche au dugong, dans les usages et les pratiques culturelles, il importe d'entretenir la relation au dugong, elle se fait par les interactions dans le lagon mais aussi dans les récits, les discours qui rappellent ces liens lors des événements. Il est très difficile de ne pas accepter le dugong lorsqu'il s'offre au pêcheur mais nous avons pu constater que le rôle de la chefferie est essentiel dans ce choix. Malgré la nécessaire évolution des pratiques et des rituels autour du dugong, la relation entretenue avec le dugong reste ancrée dans les mœurs.

C. Des menaces toujours présentes et des propositions pour préserver le dugong

Les usages et les motivations quant à la pêche au dugong évoluent avec de nouveaux enjeux. Alors que des motivations sociales et symboliques gouvernaient la pêche et la consommation dugong, quelques interlocuteurs évoquent aujourd'hui également des motifs économiques. Bien que peu argumenté par les enquêtés ou peu approfondi par les enquêteurs, le braconnage du dugong comme de la tortue ont été évoqués comme une source de déclin de l'animal. La pêche intentionnelle bien que marginale reste une pratique dénoncée et le dugong comme la tortue peuvent être pêchés et entrer dans un circuit de vente. C'est d'ailleurs l'inquiétude d'une pêcheuse qui témoigne de ses craintes quant au développement du commerce d'espèce marine avec l'augmentation des coûts de la vie. Voici son témoignage :

« Moi je dis que. Qu'on va peut-être arriver à ça [le commerce de dugong ou de tortue]. On ... on va protéger mais le fait que c'est alimentaire, ben ils vont faire ça, ils font faire, ils vont tuer. Moi, je sais que la tortue, j'en vois plein, je ne tue pas la tortue, mais j'en mange c'est pareil que la vache marine, [pour les] cérémonies coutumières. » J.R, originaire de Koné

Cette pêcheuse évoque notamment un réseau de vente illégale de viande de dugong existant dans la région. Son récit est le seul témoignant de pratiques de recel de dugong dans un réseau étendu sur plusieurs communes de la côte-ouest. Les suspicions de braconnage sur cette côte où les campagnes de comptage ont dénombré un plus grand nombre de dugongs ont cependant été peu étudiées. La majorité des enquêtes ayant été menées auprès des habitants de la côte-est qui n'abordent quasiment pas d'actuelles pêches intentionnelles au dugong.

La raréfaction du dugong est constatée par tous et notamment en la comparant aux populations de tortues. Pour les cérémonies coutumières, les interlocuteurs indiquent consommer plus souvent la

tortue que le dugong. Alors que le dugong se fait rare, le constat général est une abondance de tortue. Sur les platiers, dans les filets, sur les plages elles sont partout et parfois trop envahissantes pour certains interlocuteurs. Détruire les filets de pêche, consommer abondamment les algues, les coquillages et autres crustacés consommés par d'autres sont autant de témoignages d'une importante présence des tortues, parfois même menaçante pour d'autres espèces. Voici quelques extraits de témoignages :

« Oui, le problème c'est surtout les petites tortues y en a plein sur le récif là et souvent qu'on tu vas à la pêche au dawa, le dawa y monte à certain endroit tu vois ? alors quand il y a une dizaine de tortue qui traîne surtout les tortues à grandes écaille là, tu vois ? là tu commences à machin [lancer la senne] puis la grande écaille y croche dedans là [cela] fait partir le tas de dawa là. Les premiers qui arrivent y piquent [les tortues] ils ne savent plus lequel choisir. »

D.E, originaire de Poum

« Oui, moi je dis parce que en bas à la maison c'est sur le plateau devant, des fois tu mets la senne ils crochent dans la senne. Même avant ça [les interdictions de pêche à la tortue] on avait toujours les petits mais c'est pas comme ça là. Maintenant il y en a trop, oui il y en a beaucoup maintenant. Mais peut-être vaut mieux le sauvegarder comme ça y en aura toujours sinon il n'y a plus rien. Oui les gens parlent beaucoup maintenant depuis qu'ils ont fermé on voit que la tortue a multiplié quoi. » N.D, originaire de Poya

« Oui, quand on plonge à chaque fois, on trouve un, deux, trois, sinon voilà on trouve un là, des fois petit des fois gros t'as vu ! mais on en voit presque souvent des tortues là-bas. »

E.T, originaire de Belep

Contrairement au dugong la tortue est très souvent observée par les pêcheurs. La pêche à la tortue est opportuniste ou intentionnelle et fait l'objet de demande de dérogations auprès de l'institution provinciale en Province nord comme en Provinces sud pour les cérémonies coutumières. Tenir compte des pratiques coutumières dans la réglementation est apprécié des habitants qui voient également une répercussion sur l'augmentation du nombre d'animaux.

L'observation et l'augmentation de la fréquence de prises opportunistes ou accidentelles de tortues depuis la réglementation serait un signe selon les interlocuteurs d'augmentation du nombre de tortues et de l'efficacité des mesures de protection. Que la pêche au dugong soit interdite est apprécié par de nombreux interlocuteurs qui espèrent que cela permettra de consolider sa population.

En matière de protection du dugong, des actions concrètes ont été proposées par les personnes rencontrées lors des entretiens, à savoir : renforcer la présence de garde nature sur la côte ouest notamment, sécuriser son habitat de l'activité humaine par le curage des cours d'eau, le reboisement des sites miniers, de la mangrove ou des herbiers, mettre en place des nurseries pour permettre la reproduction du dugong, sensibiliser le public notamment les pêcheurs et les enfants (dans les écoles), renforcer la réglementation (amendes), effectuer un comptage régulier pour une estimation réelle du nombre d'animaux.

Traiter de préservation de la ressource en dugong, a aussi soulevé l'importante valeur culturelle de cette espèce comme le rappelle ce pêcheur de Poum :

« Parce que maintenant on interdit pour préserver mais on perd quand même quelque chose qui a de la valeur quoi, parce que ça, depuis la nuit des temps c'est dans les us et coutumes des vieux il y a l'éducation, mais aussi les dons de tortue, on remplace par d'autres produits mais ça n'a plus la même valeur. Au niveau coutumier quoi, tu vois. Oui surtout pour les petits enfants plus tard et c'est dommage qu'on a plus ces cotés us et coutumes de la tortue et de la vache marine. » D.E, originaire de Poum

D'autres également rappellent le rôle social du dugong et l'importance d'associer les autorités coutumières à la gestion. En effet, au regard de la symbolique du dugong en milieu kanak, l'implication des autorités coutumières dans la gestion est à leur sens incontournable. Impliquer les autorités coutumières est importante pour deux raisons que nous analysons à partir de ce que disent les enquêtés : redonner du pouvoir et renforcer le rôle des clans et s'assurer du respect de la réglementation par craintes des sanctions coutumières.

Premièrement, nous l'avons brièvement évoqué précédemment, la raréfaction de la pêche coutumière au dugong peut être considérée comme une conséquence des fragilités que rencontrent les chefferies dans leur fonctionnement. Associer les autorités dans la prise de décisions sur la réglementation et les sanctions contribuera pour les interlocuteurs à redonner du sens, du pouvoir à ces fonctions pour certaines restées vacantes.

Deuxièmement, donner la responsabilité aux autorités coutumières de contrôler la pêche au dugong c'est s'assurer de susciter des craintes quant aux infractions. Dans la conception kanak, le respect des interdits et des rituels est primordial pour maintenir des équilibres relationnels. Il importe de maintenir les équilibres avec tout ce qui entoure humains comme non humains. Les déséquilibres apportent troubles, maladies, malheurs, malédictions qui s'expriment sous différentes formes. Le monde visible cohabite avec le monde invisible qui maintient ces équilibres. L'infraction peut provoquer la colère des esprits et autres divinités qui peuvent lourdement sanctionner les contrevenants (Pidjo, 2023). Pour

justifier la nécessité d'associer les autorités coutumières et religieuses à la réglementation sur le dugong, un habitant de Hienghène rapporte les propos suivants : « le Kanak n'a pas peur du gendarme mais plus de la malédiction. »

Ainsi associer les autorités coutumières et religieuses c'est participer à sensibiliser avec des discours adaptés et impactant. Parler de malédictions, de menaces que représente la disparition du dugong sur sa relation sacré avec l'homme, c'est positionner l'animal comme membre de la société avec lequel le maintien des équilibres est primordial.

Ajouté à cette nécessité d'associer d'autres interlocuteurs pour transmettre des informations sur la menace et les enjeux de préservation du dugong, le recueil de connaissances témoigne de certaines méconnaissances à propos du dugong qu'il peut être intéressant de partager davantage avec les populations. Il s'agit principalement de méconnaissance du cycle de reproduction et de l'isolement de la population calédonienne de dugong comme témoigne notamment la comparaison avec la tortue. En effet l'observation courante de la tortue signifierait que celle-ci est plus couramment présente. Cependant ces observations ne tiennent pas compte du caractère migratoire des tortues souvent méconnu des populations. Concernant le dugong les populations sont peu au fait du caractère isolé de la population calédonienne et du faible taux de reproduction qui expliquerait son rapide déclin si aucune mesure drastique est prise à l'heure actuelle (Cleguer et Garrigue, 2018). Dans les verbatims c'est très souvent après cette explication fournie par l'enquêteur que les enquêtés évoquent la nécessité d'une interdiction totale de capture de l'animal.

Ainsi concernant les mesures de conservation du dugong, se dégagent différents enjeux socio-culturels, économiques qui sont partagés dans le recueil de savoirs culturels. Construire une politique de gestion qui serait plus efficace implique à notre sens de considérer les différents acteurs présents autour de cette espèce qu'est le dugong.

Conclusion

Le recueil de savoirs culturels autour du dugong contribue à nourrir les connaissances sur cette espèce. Les connaissances des populations kanak et des riverains, pêcheurs et autres usagers qui ont souvent ou rarement l'opportunité d'en apercevoir dans le lagon calédonien se construisent de manière empirique et témoignent parfois de fines connaissances. L'action de remuer la vase pour entretenir le lagon et participer à l'équilibre de l'écosystème est décrite dans les langues kanak. Au-delà de ces connaissances écologiques, c'est autour du lien social tissé et entretenu avec le dugong que l'on comprend les savoirs et les savoir-faire. La ritualisation des différentes étapes de la pêche à la consommation témoigne de son caractère symbolique. Ces usages sont aussi révélateurs de

l'organisation sociale qui se déploie et qui se retrouve parfois fragilisée. C'est pour maintenir ce lien que le dugong, pêché accidentellement ou par opportunité continue de faire l'objet de communion lors des cérémonies coutumières. Préserver le dugong est primordial pour maintenir le lien social et les populations y sont sensibles. Ces dernières sont cependant peu au fait de certaines caractéristiques du dugong comme son faible taux de reproduction qui menace directement sa survie si son nombre continue de diminuer. La disparition du dugong conduira à l'altération de la relation sociale au dugong, ancrée dans les pratiques et usages culturels.

En conclusion, pour que les savoirs à propos de la population de dugong soient plus partagés, tant ceux relatifs à sa valeur culturelle et sociale que ceux relatifs à l'état actuel de sa population, il importe de coconstruire des messages, à la fois en partageant des données biologiques et écologiques utiles à la compréhension des menaces et en étant à l'écoute des usages, des connaissances et du lien social entretenu avec le dugong.

Bibliographie

- BENSA Alban et Jean-Claude RIVIERRE, 1988. De l'Histoire des mythes Narrations et polémiques autour du rocher Até (Nouvelle-Calédonie).
- BONNEMAISON Joël, 1992. Le territoire enchanté : Croyances et territorialités en Mélanésie. *Géographie et cultures*, (3), p. 71-88.
- BRECKWOLDT Annette, Yvy DOMBAL, Catherine SABINOT, Gilbert DAVID, Léa RIERA, Sebastian FERSE, et Elodie FACHE, 2022. A social-ecological engagement with reef passages in New Caledonia : Connectors between coastal and oceanic spaces and species. *Ambio*, 51 (12), p. 2401-2413.
- CENTRE D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT (éd), 2014. *La mangrove*, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Centre d'initiation à l'environnement.
- CLEGUER Christophe, 2015. *Informing dugong conservation at several spatial and temporal scales in New Caledonia*, phdthesis, Université Pierre et Marie Curie, Paris (France) ; James Cook University, Townsville (Australie).
- CLEGUER Christophe et Claire GARRIGUE, 2018. Le dugong, sirène du lagon en danger. *Nouvelle-Calédonie : archipel de corail*, Marseille [Nouméa (Nouvelle-Calédonie)], IRD éditions Éditions Solaris.
- DAVID Carine, 2017. Domanialité publique maritime et usages coutumiers en Nouvelle-Calédonie. *Les 30 ans de la loi littoral*.
- DUPONT Audrey, 2015. La conservation du dugong en Nouvelle-Calédonie : la mobilisation et la confrontation de savoirs et pratiques pour la protection d'une espèce « emblématique » menacée.
- LEBLIC Isabelle, 1989. Les "clans-pêcheurs" en Nouvelle-Calédonie. Le cas de l'île des Pins. *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 (1-2), p. 109.
- LEENHARDT Maurice, 1985. *Do kamo : la personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Paris, Gallimard.
- PIDJO A-Tena, 2023. *Se soigner en milieu kanak aujourd'hui : pratiques et représentations témoins de l'évolution du lien à la santé chez les Mwalebeng (Pouebo, Nouvelle-Calédonie)*, Université de la Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Calédonie.
- SABINOT Catherine, Solène DELEBECQUE, Espérance CILLAURREN, Camille FOSSIER, Gwenaëlle PENNOBER, Estienne RODARY, et Gilbert DAVID, 2021. Espèces emblématiques et gestion de la mer, regards pluridisciplinaires en sciences sociales et nouvelles approches méthodologiques dans l'outre-mer indo-pacifique. *Noroi*, (259-260), p. 181-203.
- SABINOT Catherine, Estienne RODARY, Victor DAVID, et Gilbert DAVID, 2018. Des savoirs locaux pour gérer et réglementer les récifs. *Nouvelle-Calédonie : archipel de corail*, Marseille [Nouméa (Nouvelle-Calédonie)], IRD éditions Éditions Solaris.
- TJIBAOU Emmanuel, 2018. Des récifs, une parole et des hommes. *Nouvelle-Calédonie : archipel de corail*, Marseille [Nouméa (Nouvelle-Calédonie)], IRD éditions Éditions Solaris.